

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



LE XV^e CONGRÈS de l'Agriculture Française se tiendra à Blois, à la fin de juin ou début de juillet, à l'occasion du cinquantième de la fondation du Syndicat des Agriculteurs de Loir-et-Cher.

NOTRE COMMERCE CHEVALIN : Nos exportations, qui de 1910 à 1913 atteignaient une moyenne annuelle de 33.364 chevaux, n'étaient plus que de 7.326 têtes en 1929 et 2.250 en 1931. Par contre, nos importations se sont considérablement accrues, puisque de 29.903 chevaux en 1929, elles sont montées à 71.583 en 1931. Notre élevage n'est-il plus capable d'approvisionner notre marché national ?

HAUSSE DU BLÉ... EN ALLEMAGNE : Une hausse sensible sur les céréales est enregistrée dans les Bourses de commerce allemandes. Elle semble motivée par l'espoir que le nouveau ministre prendra des mesures particulières en faveur de l'agriculture et qu'il soutiendra les cours des céréales.

BETTERAVES A SUCRE : En 1932 si le rendement cultural, en France, a été relativement élevé, la richesse en sucre des racines est plus faible par suite des conditions météorologiques. La production globale française atteindra 890.000 tonnes.

BETAIL MAROCAIN : Le contingent de bétail de l'espèce porcine à admettre en franchise de droits de douane, en France, est porté de 25.000 à 40.000 têtes pour la période du 1^{er} juin 1932 au 31 mai 1933. Le contingent des 15.000 quintaux de viandes fraîches et frigorifiées est supprimé.

PECHES ITALIENNES : L'Italie, qui importait en France 218.000 quintaux de pêches, en a importé 284.000 l'an dernier. Certains jours, 120 wagons de pêches italiennes sont arrivés aux Halles de Paris. Nous avons payé à l'Italie 43 millions pour ses pêches. Comment s'étonner du déficit de notre balance commerciale ?

LINS ETRANGERS : Le contingentement d'importation des lins d'origine étrangère qui pourrait être importés en France entre le 19 juillet 1932 et le 18 juillet 1933 est fixé à 45.000 tonnes.

EN HOLLANDE, afin de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, en a limité le nombre des porcs. Pour éviter la fraude, les animaux sont marqués à l'oreille, ce qui n'est pas autrement de leur goût.

20.000 Cultivateurs réunis à Quimper, envoient au Président de la République un télégramme exprimant leur détresse

Quimper, 29 janvier. — Une manifestation organisée par les syndicats agricoles, à laquelle ont pris part 20.000 cultivateurs de la Finistère, s'est déroulée à 11 heures, sous les halles, à Quimper. Plusieurs parlementaires et conseillers généraux étaient présents.

Après avoir entendu M. Belbeoch, secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Finistère, et M. Leroy-Ladurie, du Calvados, les manifestants ont défilé en ordre dans les rues de la ville et se sont rendus devant la préfecture.

Une délégation a remis au préfet l'ordre du jour voté à l'issue de la réunion, proclamant notamment la détresse de l'agriculture et la responsabilité des pouvoirs publics, exigeant que ceux-ci écoutent les revendications du monde agricole.

Un télégramme a été adressé au Président de la République, demandant au chef de l'Etat de se soulever de ses origines terriennes et l'adjurant d'entendre le cri de détresse des agriculteurs.

Les manifestants se sont dispersés dans le plus grand calme.

Le Traitement d'hiver des Pommiers



Notre Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures, malgré le vilain temps, poursuit ses démonstrations. Notre photo a été prise à l'issue du 1^{er} février. On remarque, au centre, M. Chagnin, directeur des Services Agricoles, donnant des explications aux cultivateurs et les incitant à soigner leurs arbres.

Elections aux Chambres d'Agriculture

Le Syndicat des Agriculteurs ne peut que féliciter les candidats de leur élection.

Il remercie aussi les électeurs qui se sont dérangés pour aller voter, et MM. les Maîtres qui ont dû diriger les opérations électorales.

Les Chambres d'Agriculture, institution nouvelle, ont déjà prouvé leur utilité et la vitalité de leur organisation.

Dans la dure période économique que nous traversons et qui est loin d'être close, leur rôle ne fera que s'affirmer.

Arrondissement de Nantes
Inscrits : 20.091. — Votants : 8.783
Majorité : 5.025
MM.
De Camiran, ingénieur agricole, président du Syndicat des Agriculteurs, conseiller sortant 8.530 voix
Bardoul, président des jardiniers 8.489 —
De la Gournerie, président de la Société d'Agriculture, conseiller sortant 8.468 —
Dejoie, président de l'Union Viticole de Vallet, conseiller sortant 8.436 —
La liste entière est élue.

Arrondissement de Châteaubriant
Inscrits : 10.428. — Votants : 4.709
Suffrages exprimés : 4.669
MM.
Lefournier, vice-président du Comité agricole de Nozay 4.537 voix
De la Provost, président du Comité agricole de Châteaubriant, président du Syndicat des éleveurs de la race « Maine-Anjou » pour la Loire-Inférieure 4.492 —
P. Herbert, agriculteur à Abbaretz 4.474 —
Leroy, président du Syndicat agricole d'Héric 4.467 —
La liste entière est élue.

Démonstrations de Traitements d'Arbres Fruitières

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, notre Syndicat départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures, poursuit ses différentes démonstrations, auxquelles nous convions tous les cultivateurs.

A MAISON : Mardi 14 février, à partir de 9 h. 30, dans un verger de la Bidrière.

A NANTES : Dimanche 26 février, à 10 heures du matin, au jardin de démonstration de la Société Nantaise d'Horticulture, 8, chemin des Agnets, Nantes.

« L'impôt à des bornes naturelles au-delà desquelles une nation se soulève pour le refuser, ou se couche pour mourir. » (BALZAC)

Un Brin de Causette...

Connaissez-vous ce vieux dicton : « Si Notre Dame de Chandelure luit, quarante jours l'hiver s'en suit » ou bien encore : « Quand le soleil à Chandelure fait lanterne, quarante jours il hivernera... » Si que ces vieux proverbes sont vrais, comme c'est qu'il y a un peu, nous aurons une année de bled grêle et du pinard qui sera de qualité. A la vôtre !...

La fête de la Purification marquant bien des choses pour nous à la campagne. D'abord c'est à partir de ce moment qu'on s'aperçoit que les jours allongent et comme c'est qu'on travaille avec le soleil, notre turbin s'allonge tout. C'est y point aussi le moment où que les poules recommencent à pondre — à pondre par le bec parcequ'il faut bien les nourrir. On dit encore, dans certaines campagnes, que si la procession a lieu par temps de neige, les vaches pourront être mis de bonne heure à la prairie, ou que quand un rayon de soleil percé les nuages, pendant la messe, l'année sera riche pour les mouches à miel et les ruchers seront bien garnis. C'est aussi la Chandelure qui fixe le mariage des p'tits oiseaux. On les voye pas tendres, se rassembler, former des couples, prendre possession de leurs nids, fêter leurs épousailles.

Mais avant tout, si que vous voulez du bonheur tout au long de l'année, faut manger des crêpes le jour de la Chandelure, avec de l'argent ou des billets dans votre poche... Sans ça, gare, vous aurez une mauvaise récolte de froment, ou votre grain sera carié. Dans tout la Bretagne l'est coutume dans les cafés, d'offrir ce jour à les clients des crêpes ou des galettes. Dans chaque famille, même les pu pauvres, on fait sauter les crêpes dans la poêle. C'est y point un honneur de tenir un brin la queue de la poêle, quand y en a tant qui la faisant danser à nos défilés !

La Chandelure est point seulement fêtée dans beaucoup de provinces françaises, mais encore en Italie, en Ecosse, en Espagne et en Portugal. C'est la fête patronale des chandeliers, des confiseurs et des épiciers... probable parcequ'ils vendent beaucoup de cierges.

Aufois c'était des chandeliers qu'on portait à l'église pour les faire bénir et qui servaient, à la procession. On les gardait ensuite précieusement à la maison, comme un talisman qu'on allumait dans les jours de grand bonheur, d'inquiétude ou de malheur. On les éclairait pour des épousailles ou ben au chevet d'un mourant, ou ben encore pour chasser les démons. J'en ai connu qui allumaient un cierge et se plaçaient d'un certain manière, pour garantir des accidents un poulain qu'ils attelaient pour la première fois ; d'autres qui jetaient quelques gouttes de cire dans la boisson, pour guérir une bête malade, ou conjurer les mauvais sorts. Y en a t'y pas, même qu'en font couler une goutte, dans le canon de leur fusil, avant de partir pour la chasse ?

Tout ça c'est des coutumes qui s'en iront p'tère ben avec le temps. Y a des jeunes qui en rigolent et qui veulent point y croire. Après tout, si ça réussissant point toujours, ça faisant de mal à personne !

Mais d'où c'est que remonte cette fête de la Chandelure ? Paraîtrait que dans l'antiquité, les Romains célébraient une fête païenne en l'honneur de Cérés et qui faisaient des cavalcades avec des torches allumées. Plus tard, au 5^e siècle, le pape Gélase voulut faire disparaître les derniers vestiges de paganisme et transforma ces fêtes populaires en processions et en bénédictions des chandeliers. V'là pourquoi qu'on l'a appelée la Chandelure, ben que les cierges et les bougies ont remplacé les chandeliers.

Quant aux crêpes, on en mange toujours autant pour la Chandelure et je souhaite que vous en ayez avalé beaucoup... avec des sous dans votre poche. Vous voyez-bien si ça vous portera chance !

maître jannot

La tragique situation de l'Industrie laitière

La Confédération Générale des Producteurs de lait a donné l'alarme à la fin du mois de décembre 1932 en écrivant au Ministre de l'Agriculture une lettre dont nous relevons les principaux passages :

La production du lait a assuré aux paysans français une rémunération totale de 9 milliards et demi en 1932, soit une baisse de 26 % de leurs recettes par rapport à 1929.

Au cours de cet hiver, le prix du lait ne dépasse pas en moyenne, dans l'ensemble des régions laitières, 75 centimes, alors que le prix à la ferme de 90 centimes serait absolument indispensable à nos producteurs qui ont reçu une moyenne supérieure à 1 fr. 15 pendant les hivers 1928, 1929 et 1930.

Toute baisse du prix du lait correspond à une diminution du standard de la vie ménagère de la famille paysanne et par conséquent à une réduction automatique du mouvement des affaires dans les centres commerciaux ruraux.

Contre cette crise, déclenchée en mars 1931 par l'effondrement des prix des dérivés du lait sur les marchés étrangers, les différents groupements qui se sont succédés ont pris un certain nombre de mesures qui malheureusement ont toutes été ou tardives ou trop limitées.

Il est nécessaire aujourd'hui de les compléter et de mettre en œuvre une politique d'ensemble de la production laitière.

A) Marché des beurres

Le marché des beurres est le grand marché régulateur des prix du lait dans toute la France ; il représente une utilisation de plus de 30 % de la production laitière et il conditionne les prix du lait.

La protection du marché des beurres a été d'abord assurée, d'octobre 1931 à octobre 1932, par le contingentement des importations ; depuis octobre 1932, par un droit de douane établi à 700 francs par 100 kilos.

Nous nous trouvons aujourd'hui, après trois mois d'expérience, en présence d'une situation plus grave que celles qui aient jamais traversé la production beurrière.

Les producteurs de lait avaient montré (notes du 15 septembre et du 27 octobre 1932) que la situation des marchés mondiaux des beurres était tellement tragique qu'on rentrerait en France du beurre à n'importe quel prix, quel que soit le droit de douane.

C'est effectivement ce qui s'est passé puisque les importations, qui ont été de 9.900 quintaux en octobre, sont passées à 15.000 en novembre et que les informations que nous possédons nous permettent de penser qu'elles dépasseront 20.000 quintaux en décembre.

Actuellement les beurres étrangers sur le marché français sont vendus aux prix suivants (prix de vente aux détaillants, octrois non compris) :

Hollandais frigorifiques	15,50 à 16,80
fruits.....	17,25 à 18
Hongrois.....	17
Argentine.....	15,50 à 16,25
Lettons.....	15,75

Les prix correspondants à des prix de 6 à 7 fr. le kilo, soit inférieurs de près de 2 fr. aux marchés mondiaux actuels.

Cette différence s'explique pour certains pays par des mesures de dumping connues et ouvertes, pour d'autres par des mesures de dumping indirectes ou par la liquidation à n'importe quel prix de stocks dont ils auraient été certains de ne trouver le placement ni en Angleterre ni en Allemagne.

Les producteurs de lait demandent que les différentes mesures de contrôle qu'ils avaient envisagées soient reprises ; ces mesures étaient les suivantes :

1) Déclaration obligatoire des stocks en frigorifiques publics et privés de manière à permettre au Gouvernement de connaître d'une manière permanente la situation du marché des beurres.

2) Le remplacement pour le beurre de la taxe de 15 % de dévalorisation monétaire qui ne s'applique qu'à quelques pays alors que les exportations suivent les cours du marché mondial sans discrimination de la valeur des monnaies pour un relèvement uniforme des droits de douane de 1.50 par kilo.

3) Contrôle des importations. — Nous avons demandé que toutes les entrées de beurres en France continuent à faire l'objet de délivrance de licences d'importation avec l'établissement d'un droit fiscal permettant le contrôle au jour le jour des entrées de beurres.

Nous insistons pour que cette mesure soit immédiatement appliquée et qu'elle permette ainsi de pallier à tous les actes de dumping pratiqués par tous les exportateurs étrangers ou provoqués par les importateurs français et la spéculation intérieure.

Cette mesure pourrait en outre être étendue à tous les produits contingentés pour le grand profit du Trésor français et pour le contrôle rationnel des importations.

Nous souhaitons que la voix autorisée de la Grande Association des Producteurs de Lait soit enfin entendue, car la ruine des producteurs de lait serait pour beaucoup de régions la ruine totale de la culture. Et beaucoup en sont peu éloignés.

NOS SYNDIQUES NOUS ECRIVENT

A propos du prix des ferrures

De divers côtés, nous recevons les doléances de nos adhérents, qui se plaignent, avec juste raison, que les prix des fers à bœufs et à chevaux n'aient pas diminué en proportion de la baisse subie par nos produits agricoles.

Un de nos correspondants, du canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, nous signale qu'il paye 4 francs le fer à bœuf ou à vache — qui valait avant guerre 0 fr. 50, soit le coefficient 8. Les fers pour chevaux se payent 6, 8 et même 10 francs par fer, pour les gros chevaux de trait. Il y a là un certain abus, étant donné surtout la situation critique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les cultivateurs. Si la chose continue, ajoute notre adhérent, nous constituerons dans notre commune un groupement entre syndiqués, pour faire fermer nos animaux.

Nous nous honorons, pour l'instant, à enregistrer cette réclamation.

Nos petits marchands de campagne, qui rendent de grands services aux agriculteurs, comprennent-ils le danger ? Nous le souhaitons dans l'intérêt commun et pour la bonne entente de tous dans nos communes.

La Défense des Producteurs de Lait

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent Bulletin, la Cour de Rennes, par arrêt du 31 janvier, a réformé le jugement du Tribunal correctionnel de Nantes, qui condamnait la Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue, pour hausse illicite du prix du lait.

Elle a acquitté les prévenus, nos amis Hivert et Bartra, pour les motifs dont nous donnons ci-dessous les principales dispositions.

Arrêt de la Chambre des Appels de Police Correctionnelle du 31 janvier 1933 — Affaire Bartra et Hivert.

En ce qui concerne Bartra et Hivert

Considérant que le ravitaillement en lait de la Ville de Nantes est assuré chaque jour par la Société Coopérative Nantes-Banlieue, qui livre huit à dix mille litres de lait pasteurisé, par le Syndicat des ramasseurs de lait qui achètent à la ferme et transportent à Nantes environ trente mille litres de lait pasteurisé, et par des producteurs libres portant eux-mêmes le lait en ville à concurrence de sept à huit mille litres.

Considérant qu'à la date du 27 décembre 1931, Bartra, directeur de la Coopérative Laitière de producteurs de Nantes-Banlieue avait le public par la voie de la presse qu'il partait du lundi 28 décembre 1931, le prix du lait serait d'un franc trente centimes à la consommation.

Considérant que l'émotion de la population fut d'autant plus vive que depuis le 13 décembre le prix du lait avait été baissé, et que l'augmentation subite se trouvait être de 0 fr. 30 par litre ; que d'autre part l'attitude de Bartra fut jugée d'autant plus blâmable, qu'il n'était nullement mandaté par les producteurs de lait de la région nantaise, au nom desquels il prétendait agir pour effectuer cette hausse ; qu'au contraire une réunion du 23 décembre de nombreux producteurs et ramasseurs de lait avait été organisée en vue d'obtenir une élévation du prix du lait mais qu'elle n'avait donné aucun résultat, en raison de l'opposition du syndicat des épiciers détaillants ; et que c'est au cours d'une réunion privée à laquelle assistaient seulement cinq ou six personnes non dénommées par Bartra, d'accord avec Hivert, président du Conseil d'administration de la Coopérative, avait décidé les mesures qui devaient entraîner, même contre leur sentiment ou leur intérêt personnels, l'adhésion de tous les fournisseurs ; qu'en présence de la situation créée par la Coopérative, Société puissante, ceux-ci s'inclinèrent en effet et le prix du lait fut porté par tous à 1 fr. 15, soit 1 fr. 30 à la consommation, la différence de 0 fr. 15 représentant la bécotie du détaillant ; qu'il y resta jusqu'au 22 janvier 1932, date à laquelle il fut ramené à 1 fr. 20.

Considérant que si le caractère frauduleux des manœuvres de Bartra et d'Hivert est insuffisamment démontré pour motiver des poursuites par application de l'article 419 § 1^{er} C. P., les moyens employés par eux ont en eux-mêmes pour but de faire pression sur le marché, en vue de la hausse artificielle du prix du lait qu'ils ont effectivement réalisée ; mais que pour rentrer contre eux les dispositions de l'article 419 § 2, il faut encore établir que leur action tendait à la poursuite d'un bénéfice exorbitant.

Considérant qu'il apparaît certain que la fixation du prix du lait à un franc à la date du 13 décembre avait elle-même été obtenue à la suite de circonstances de nature à influencer le jeu naturel de l'offre et de la demande.

Considérant que s'il est difficile de déterminer le prix de revient du lait pour le producteur, il est possible toutefois, en tenant compte de

le 13 décembre 1931, Bartra, directeur de la Coopérative Laitière de producteurs de Nantes-Banlieue avait le public par la voie de la presse qu'il partait du lundi 28 décembre 1931, le prix du lait serait d'un franc trente centimes à la consommation.

Considérant que l'émotion de la population fut d'autant plus vive que depuis le 13 décembre le prix du lait avait été baissé, et que l'augmentation subite se trouvait être de 0 fr. 30 par litre ; que d'autre part l'attitude de Bartra fut jugée d'autant plus blâmable, qu'il n'était nullement mandaté par les producteurs de lait de la région nantaise, au nom desquels il prétendait agir pour effectuer cette hausse ; qu'au contraire une réunion du 23 décembre de nombreux producteurs et ramasseurs de lait avait été organisée en vue d'obtenir une élévation du prix du lait mais qu'elle n'avait donné aucun résultat, en raison de l'opposition du syndicat des épiciers détaillants ; et que c'est au cours d'une réunion privée à laquelle assistaient seulement cinq ou six personnes non dénommées par Bartra, d'accord avec Hivert, président du Conseil d'administration de la Coopérative, avait décidé les mesures qui devaient entraîner, même contre leur sentiment ou leur intérêt personnels, l'adhésion de tous les fournisseurs ; qu'en présence de la situation créée par la Coopérative, Société puissante, ceux-ci s'inclinèrent en effet et le prix du lait fut porté par tous à 1 fr. 15, soit 1 fr. 30 à la consommation, la différence de 0 fr. 15 représentant la bécotie du détaillant ; qu'il y resta jusqu'au 22 janvier 1932, date à laquelle il fut ramené à 1 fr. 20.

Considérant que si le caractère frauduleux des manœuvres de Bartra et d'Hivert est insuffisamment démontré pour motiver des poursuites par application de l'article 419 § 1^{er} C. P., les moyens employés par eux ont en eux-mêmes pour but de faire pression sur le marché, en vue de la hausse artificielle du prix du lait qu'ils ont effectivement réalisée ; mais que pour rentrer contre eux les dispositions de l'article 419 § 2, il faut encore établir que leur action tendait à la poursuite d'un bénéfice exorbitant.

Considérant qu'il apparaît certain que la fixation du prix du lait à un franc à la date du 13 décembre avait elle-même été obtenue à la suite de circonstances de nature à influencer le jeu naturel de l'offre et de la demande.

Considérant que s'il est difficile de déterminer le prix de revient du lait pour le producteur, il est possible toutefois, en tenant compte de

le 13 décembre 1931, Bartra, directeur de la Coopérative Laitière de producteurs de Nantes-Banlieue avait le public par la voie de la presse qu'il partait du lundi 28 décembre 1931, le prix du lait serait d'un franc trente centimes à la consommation.

Considérant que l'émotion de la population fut d'autant plus vive que depuis le 13 décembre le prix du lait avait été baissé, et que l'augmentation subite se trouvait être de 0 fr. 30 par litre ; que d'autre part l'attitude de Bartra fut jugée d'autant plus blâmable, qu'il n'était nullement mandaté par les producteurs de lait de la région nantaise, au nom desquels il prétendait agir pour effectuer cette hausse ; qu'au contraire une réunion du 23 décembre de nombreux producteurs et ramasseurs de lait avait été organisée en vue d'obtenir une élévation du prix du lait mais qu'elle n'avait donné aucun résultat, en raison de l'opposition du syndicat des épiciers détaillants ; et que c'est au cours d'une réunion privée à laquelle assistaient seulement cinq ou six personnes non dénommées par Bartra, d'accord avec Hivert, président du Conseil d'administration de la Coopérative, avait décidé les mesures qui devaient entraîner, même contre leur sentiment ou leur intérêt personnels, l'adhésion de tous les fournisseurs ; qu'en présence de la situation créée par la Coopérative, Société puissante, ceux-ci s'inclinèrent en effet et le prix du lait fut porté par tous à 1 fr. 15, soit 1 fr. 30 à la consommation, la différence de 0 fr. 15 représentant la bécotie du détaillant ; qu'il y resta jusqu'au 22 janvier 1932, date à laquelle il fut ramené à 1 fr. 20.

Considérant que si le caractère frauduleux des manœuvres de Bartra et d'Hivert est insuffisamment démontré pour motiver des poursuites par application de l'article 419 § 1^{er} C. P., les moyens employés par eux ont en eux-mêmes pour but de faire pression sur le marché, en vue de la hausse artificielle du prix du lait qu'ils ont effectivement réalisée ; mais que pour rentrer contre eux les dispositions de l'article 419 § 2, il faut encore établir que leur action tendait à la poursuite d'un bénéfice exorbitant.

Considérant qu'il apparaît certain que la fixation du prix du lait à un franc à la date du 13 décembre avait elle-même été obtenue à la suite de circonstances de nature à influencer le jeu naturel de l'offre et de la demande.

Considérant que s'il est difficile de déterminer le prix de revient du lait pour le producteur, il est possible toutefois, en tenant compte de

le 13 décembre 1931, Bartra, directeur de la Coopérative Laitière de producteurs de Nantes-Banlieue avait le public par la voie de la presse qu'il partait du lundi 28 décembre 1931, le prix du lait serait d'un franc trente centimes à la consommation.

la saison, de l'état de la végétation, de l'alimentation des bestiaux, de fixer le prix auquel le cultivateur doit vendre son lait pour qu'il reçoive une rémunération correspondant à ses soins et débours; qu'il résulte de l'avis de l'Office agricole de la Loire-Inférieure, en date du 19 janvier 1932, que le prix de 0 fr. 80 à la production était un prix régulier à la fin de décembre 1931; que le Directeur de la Station agronomique de Nantes, entendu à l'audience correctionnelle, estime que le prix du lait vendu 1 fr. 15 au détaillant et 1 fr. 30 au consommateur à la même époque était également normal; que pour justifier les prix pratiqués par la Coopérative, il faut en outre tenir compte à cette dernière de ses frais d'administration, de ramassage de lait chez ses adhérents, de pasteurisation et de transport chez les détaillants.

Qu'ainsi le prix de 1 fr. 30 à la consommation n'apparaît pas comme ayant procuré à la Coopérative un gain qui ne serait pas le résultat du jeu naturel de l'offre et de la demande, alors que dans certaines localités de la Loire-Inférieure, le prix du lait vendu directement par le cultivateur se rapprochait sensiblement du même chiffre.

En ce qui concerne Jeanneau et Garsault.

Adoptant les motifs des premiers juges.

Par ces motifs,

Confirme le jugement en ce qu'il a acquitté Garsault et Jeanneau.

Le réformé au contraire en ce qu'il a déclaré Hivert atteint et convaincu du délit d'alévation des prix et Bartra de complicité du même délit.

Les relaxe de la poursuite sans dépens.

Nous sommes heureux de féliciter M. Hivert et Bartra et remercions comme il convient leurs deux éminents défenseurs : M. le bâtonnier Linyer et M. Guinaudeau, qui ont mis tout leur talent pour la défense des laitières.

LA PROPAGANDE AGRICOLE DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS EN 1933

La Compagnie d'Orléans s'est attachée à donner, en 1932, une impulsion nouvelle à la propagande entreprise par elle depuis de longues années déjà en faveur du développement de l'agriculture sur son Réseau.

Ses efforts se sont portés spécialement sur l'organisation du marché du blé. En vue d'attirer l'attention des agriculteurs des régions qu'elle dessert sur cette importante question, la Compagnie organisa, au mois de mars, une réunion d'étude ainsi qu'une mission pour la visite des installations types de stockage de grains dans les différentes régions de France.

A la même époque, elle recevait un prix d'honneur pour sa participation au Concours Général Agricole de Paris, où elle présenta une exposition très complète des produits les plus remarquables de son Réseau : chasselas doré du Sud-Ouest, fruits et légumes des vallées de la Garonne et de la Loire, truffes du Périgord et du Quercy, pruneaux de l'Agenais, vins du Bordelais, de Touraine, d'Anjou et du Languedoc, etc.

Signalons, ensuite, une conférence sur la standardisation des fruits et légumes et de leurs emballages au cours de laquelle furent données des indications concernant les conditions de relèvement du commerce de fruits et légumes de la région du Sud-Ouest sur les marchés intérieurs et étrangers furent données aux producteurs et expéditeurs.

Il convient de noter, tout particulièrement la participation de la Compagnie d'Orléans à la Foire de Nantes, au Concours Général Agricole de Paris, où fut présentée une collection des produits du Réseau; et, enfin au Congrès de la Forêt et de ses Industries à Bordeaux, grâce auquel furent mises en lumière les larges possibilités économiques qui s'offrent aux bois du Sud-Ouest, notamment pour le pavage des chaussées, les traverses de chemin de fer, les emballages de primeurs, etc.

D'autre part, une distribution de plants fruitiers avec démonstrations pratiques fut faite, à plus de 100 pépinières scolaires créées par ses soins, en collaboration avec les Directions des Services Agricoles des départements suivants : Haute-Vienne, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne, Corrèze, Cantal.

Enfin, la Compagnie s'efforça de compléter l'éducation commerciale des producteurs par l'organisation de voyages d'études dans les centres de production les plus réputés : visite des installations coopératives modernes du Dauphiné par les producteurs de noix du Périgord, organisation de missions de viticulteurs bordelais en Touraine, de négociants en fruits de la vallée du Lot aux Halles Centrales de Paris et dans la région parisienne d'expéditions de raisins de table de la partie méridionale du Réseau sur les marchés du Nord, de l'Est et de l'Ouest de la France, etc.

Les intéressés ont eu ainsi la possibilité d'apprendre à mieux préparer les fruits à la vente, depuis la récolte jusqu'à l'expédition sur les centres de consommation.

Cette propagande, méthodiquement poursuivie, constitue la preuve la plus certaine de l'intérêt constant que porte la Compagnie d'Orléans à l'agriculture nationale.

VOULEZ-VOUS ECONOMISER sans jamais des sommes considérables. Utilisez l'infatigable "VIRUS ROUGE" Tueur de Rats Pharm. Drog. Herb. - Ang. 4.30 - Orléans, Avignon

AU XII^e SALON DE LA MACHINE AGRICOLE



PHOTO STELLA PRESSE.

M. Albert LEBRUN (X), Président de la République, a donné, en technique très avertie, une haute marque d'estime à MM. G. et A. AMOUREUX, en les félicitant pour la parfaite construction de leurs lieuses et faucheuses « tout acier » à graissage intégral automatique sous pression, qui, par leur haute qualité garantie, leur grande réserve de puissance, leur simplicité et leurs prix actuels, se classent nettement comme les meilleures et les plus avantageuses des machines de récolte modernes.

Le Blé et la période critique de sa végétation

Très souvent, après une bonne levée, le blé se « perd ». Tous les cultivateurs connaissent cette période critique traversée par le blé. A quoi est-elle due ?

Elle peut évidemment être occasionnée par le froid ou un excès d'humidité, mais très souvent ni l'un ni l'autre n'expliquent le déperissement constaté; pour en découvrir la cause principale, il faut étudier l'évolution du grain après les semailles.

Lorsque le grain est confié à la terre, il se gorge d'eau; puis, si la température est suffisamment élevée, les diastases, autrement dit, les sucs digestifs qu'il contient rendent assimilable sa farine. Le germe, disposant ainsi de sa nourriture, s'alimente, se développe et donne naissance à trois petites racines et à une petite tige : la germination se produit.

Mais les réserves du grain s'épuisent rapidement, c'est pourquoi la jeune plante, dirigée par les lois merveilleuses de la nature, se dépêche de sortir du sol; il faut, en effet, qu'elle se développe suffisamment avant son sevrage, c'est-à-dire avant la disparition complète de la farine du grain, pour pouvoir vivre ensuite par ses propres moyens. Ces moyens, quels sont-ils ?

Nul n'ignore que cette farine, première nourriture du jeune plant de blé et aussi principe de notre pain quotidien, est un aliment complet qui renferme de l'amidon (matière analogue au sucre), du gluten (matière azotée), des graisses et des matières minérales.

Pour retrouver après l'épuisement du grain ces mêmes aliments indispensables à son existence, la jeune plante dispose tout d'abord de ses racines. Celles-ci vont s'efforcer de puiser dans le sol l'eau, l'azote, l'acide phosphorique, la potasse, le chaux et d'autres matières minérales.

Mais comment la jeune plante se procurera-t-elle les graisses et surtout l'amidon, matière la plus importante pour son énergie vitale ? L'amidon, elle va le fabriquer dans sa jeune tige avec l'aide du soleil. En effet, dès sa sortie de terre, cette tige verte, verdâtre et c'est cette substance verte, appelée chlorophylle, qui capte l'énergie des rayons du soleil, va lui permettre cette fabrication.

Mais la production de l'amidon n'a lieu dans des conditions satisfaisantes que si le blé est suffisamment approvisionné en potasse par ses racines. La potasse joue, en effet, dans l'élaboration par les plantes de toutes les matières hydrocarbonées, c'est-à-dire du sucre, de l'amidon, de la fécule, etc., un rôle de premier plan et qui lui appartient en propre.

Dès lors, on comprend que l'avenir du blé dépend du développement rapide de son feuillage et de ses racines et de la possibilité pour ces dernières de trouver facilement dans le sol les matières minérales et principalement la potasse.

Si donc l'on voit dépérir souvent des blés après une bonne levée, c'est précisément parce qu'au moment critique du sevrage les conditions préexistantes ne se trouvent pas réalisées. Ainsi s'expliquent les excellents résultats d'une pratique qui tend à se généraliser et qui consiste à épandre, de bonne heure au printemps, un mélange d'engrais azoté à action rapide : 100 à 150 kilos (nitrate, cyanamide en poudre, sulfate d'ammonium) et de chlorure de potassium : 150 à 250 kilos. Le premier stimule vigoureusement la végétation; ce qui provoque le développement rapide des feuilles et des racines; qui, grâce au second, trouvent immédiatement à leur disposition la potasse nécessaire à l'élaboration de l'amidon. Il est bon de rappeler que, par la suite, la potasse confèrera également aux tiges une plus grande résistance à la verse.

R. PONROY, ingénieur Agronome.

L'entretien des cultures réalisé par les procédés chimiques

Le désherbage des terrains ne devant porter aucune végétation

Après maintes recherches longues et coûteuses dont vous bénéficiez aujourd'hui, le désherbage total des terrains ne devant porter aucune végétation tels que cours de ferme, chemins d'exploitation, allées de parcs, de jardins ou de vergers, terrains de jeux, courts de tennis, lisères de bois, allées forestières et pare-feux a été résolu d'une façon parfaite au moyen du chlorate de soude. Ce sont les Compagnies de chemins de fer qui ont été les premières à user du procédé de désherbage des ballasts, qui doivent rester meubles et perméables, conditions qui disparaissent dès que prend la végétation. Il n'est que de voir l'état des ballasts dans toute la France pour juger de l'efficacité du procédé et aussi de son économie, puisque cette propriété absolument parfaite est obtenue sans main-d'œuvre, uniquement par pulvérisation de solution de chlorate de soude au moyen d'un wagon-réservoir. Sans le chlorate de soude, de nombreuses voies seraient de véritables taillis de ronces et d'orties d'une destruction impossible.

Le désherbage au chlorate de soude n'est pas coûteux. Il n'exige pas de matériel spécial. Suivant le cas, l'épandeur à traîner ou le matériel dont on dispose, on utilisera l'épandeur, le pulvérisateur à dos ou celui à traction animale. Il ne faut pas plus de 12 gr. 5 de chlorate de soude pour rendre le terrain complètement stérile pendant un an, l'opération étant effectuée en février-mars. La quantité d'eau employée pour dissoudre le chlorate de soude importe peu pourvu que la distribution soit très régulière. Avec l'arsenic, employez par mètre carré un litre d'eau pour 12 gr. 5 de chlorate de soude, soit 1 kg. de ce produit et 80 litres d'eau pour 80 m². Avec le pulvérisateur, pour la même surface, 1 kilo de produit et 6 à 7 litres d'eau. Si le terrain est très sale, portez la dose de chlorate de soude à 15 gr. par m²; soit 1 kg. pour 66 m². Opérez si possible après une pluie quand le terrain est encore humide; le chlorate se dissout facilement. Limitez l'arrosage à environ 10 cm. des plantes ou bordures que vous désirez conserver, car le chlorate de soude leur rendrait la vie impossible.

Employez cet excellent produit, vous serez tranquille toute l'année.

Tout bon vigneron doit lire : « LA VINIFICATION RATIONNELLE DES RAISINS BLANCs », par L. Moreau et E. Vinet.

En vente au Syndicat : 15 francs.

L'OCTOZONE GUERIT LES RHUMATISMES

Une Preuve :

Nantes, le 16 janvier 1933.

Docteur,

J'étais cloué au lit depuis 40 jours par suite d'une crise de rhumatisme aigu me tenant aux épaules et aux bras, aux mains et aux jambes.

J'avais essayé sans succès, plusieurs traitements. Le 20 novembre, je me suis fait transporter sur un brancard au Centre d'Octozone.

Au troisième étage, le 30 novembre, j'ai pu commencer à me tenir debout et j'ai pu marcher le 6 décembre; je suis resté seul chez vous et après 10 séances, j'étais complètement rétabli, et aujourd'hui j'ai pu reprendre mon travail.

Recevez, s'il vous plaît, mes remerciements.

Dr G. Gaudin, 14, rue des Olivettes, Nantes.

Centre de Traitement par l'Octozone 18, Rue Lafayette, NANTES. Tél. 147.63

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 14 février. — Boussay. Der-val.

Mercredi 15. — Geneston, Vieille-vigne, Saint-Père-en-Retz, Châteaubriant, Avesac (au Dresny).

Jeudi 16. — Ancenis, Héric, Conquereuil.

Vendredi 17. — Guérande.

Samedi 18. — Saint-Sulpice-des-Landes, Saint-Omer, Jans, Port-Saint-Père, Camphou.

La Ponte d'hiver optimum chez les Poulettes de races légères

Chaque année, à l'automne puis à l'hiver, les éleveurs constatent dans les troupes de poulettes, des écarts de ponte, voire même des baisses de ponte qui les surprennent car, beaucoup d'entre eux n'arrivent pas à en déterminer la cause.

Nous allons essayer d'expliquer ainsi, brièvement, les raisons de ces différences de ponte, compte tenu des observations que nous avons faites depuis plusieurs années.

Mais, avant tout, n'hésitions pas à conseiller aux éleveurs, dans le cas de baisse de ponte ou de ponte insuffisante, d'examiner attentivement leurs pondouses et leurs feuilles de ponte. Ils verront que cette baisse de ponte du poulailler est, neuf fois sur dix, provoquée par une mue partielle.

En effet, il faut d'abord poser en principe qu'une poule de race lourde doit naître vers février-début mars, qu'une poule de race mi-lourde (type Wyandotte) devra naître en mars, et qu'une poule de race légère (type Leghorn) devra naître en avril pour pouvoir pondre tout l'hiver sans interruption à partir de l'automne.

Ceci étant établi, nous ne nous occuperons plus que de la race légère Leghorn.

La Leghorn comprend en principe deux types : un type léger et un type plus lourd.

Ces deux types, dans la plupart des élevages industriels, ont été croisés pour les commodités de la fécondation, et le type du troupeau de Leghorn que l'on rencontre le plus souvent dans les fermes industrielles de ponte, est donc assez hybride.

Cette remarque a une certaine importance, car il faut précisément tenir compte de cette différence de poids qui existe d'une bête à l'autre pour établir le programme des incubations, de façon à avoir des résultats convenables.

Ici nous rappellerons que la poule qui pond avant le mois d'octobre, a de grandes chances d'entrer en mue vers novembre et d'être arrêtée dans sa ponte pendant un, deux ou trois mois.

Il faut donc :

1° Faire naître à une date convenable, compte tenu du poids des poules.

2° Nourrir convenablement le troupeau de façon à ne pas les faire pondre trop tôt.

Comment résoudre ces deux points ?

I. — Le premier (date de naissance) est à notre avis très facile à déterminer, si on tient compte de nos observations de plusieurs années : il faut faire naître dans le courant du mois d'avril et la date idéale est comprise entre le 25 mars et le 15 avril.

Comme il faut tenir compte des différences de saisons d'une année à l'autre, qui sont plus ou moins favorables à l'élevage, disons qu'un troupeau de race Leghorn ne parviendra dans son ensemble les meilleures conditions pour assurer une bonne ponte d'hiver.

II. — L'éleveur ne devra pas mélanger ses parquets nés à des dates différentes, car l'alimentation des poulettes a besoin d'être suivie très attentivement jusqu'à l'entrée de la ponte et la composition de leur ration variera précisément avec leur date de naissance.

Presque toujours, il sera nécessaire, pour les animaux nés avant le 10 avril, de retarder la croissance. Comment cela est-il possible ? C'est avant tout une question d'alimentation.

L'éleveur devra suivre attentivement le développement de ses poulettes, il se rendra compte très facilement lorsqu'il aura une certaine expérience, des indices de ce développement; le plus visible est celui qui est donné par la crête.

Celle-ci se développe et se colore progressivement au fur et à mesure de la croissance.

Quel que soit le poids de la poulette (qui varie non seulement selon l'alimentation, mais aussi suivant le « strain »), c'est la crête qui sera en fin de compte le baromètre de sa croissance et de son aptitude à pondre.

Il est évidemment difficile de donner ici avec précision des indications sur le développement et la coloration de la crête, car il entre dans l'appréciation de l'éleveur professionnel une grande part d'habitude, aussi conseillerons-nous aux jeunes éleveurs de noter par un croquis, chaque année, la grandeur et la coloration des crêtes de leurs parquets de poulettes aux différents âges avant la croissance.

Pour obtenir un résultat précis, il suffira de bague les poulettes dès l'âge de trois mois (le marquage à l'aile est bien préférable encore) et de faire chaque quinzaine un sondage sur quelques poulettes de développement différent dans le même parquet.

Ces fiches de renseignements, conservées précieusement jusqu'à la fin de la ponte, montreront à l'éleveur, pour la période d'élevage suivante, le rythme du développement de la crête chez les pondouses ayant pondu trop tôt ou trop tard, et aussi de celles ayant pondu dans de bonnes conditions.

Il sera dès lors fixé sur l'indication

précieuse que fournit la crête et n'aura plus par la suite qu'à modifier son alimentation en conséquence.

Cette alimentation devra, suivant que l'on veut pousser ou retarder les poulettes, être plus ou moins forte en éléments azotés.

C'est ainsi que pour des poulettes nées fin mars, il faudra peu ou pas de pâtée sèche à partir de l'âge de trois mois, sous peine de les voir pondre en août, et les voir muer en octobre. Il leur faut du grain avant tout.

Par contre, celles nées normalement dans la première quinzaine d'avril recevront avec profit à partir de trois mois une ration composée par moitié de pâtée sèche et de grains.

Enfin, celles nées dans la deuxième quinzaine d'avril, devront recevoir au même âge une ration composée aux trois quarts de pâtée sèche pour un quart de grains.

Et celles qui naîtront fin avril et début mai, devront recevoir exclusivement de la pâtée sèche, depuis leur naissance jusqu'en septembre.

Ces principes ne sont évidemment pas immuables, car il faut tenir compte des différents facteurs qui peuvent également intervenir.

Ce sont : la température, la longueur des jours, la verdure, les maladies.

Il va de soi que si la période d'été est pluvieuse, le développement des poulettes sera retardé; il en sera de même s'il y a excès de chaleur et de sécheresse.

Il faut tenir compte également des froids précoces de septembre, qui peuvent produire le même effet.

Comme on le voit, il y a une infinité d'observations que l'éleveur doit faire pour mener à bien la conduite de son troupeau de poulettes, qui en dépit de la croyance générale ne marche convenablement qu'à partir de l'âge de trois mois que si l'éleveur est très attentif à en surveiller le rythme.

Pour compléter cette étude sur la croissance de la poulette, nous tenons à signaler ici même certains points extrêmement intéressants qui ont été observés pendant la période d'élevage des poussins par Mme Lanney, propriétaire de l'élevage du Mesnil à Sautron (Loire-Inférieure).

Les vieux éleveurs ont, en effet, déjà remarqué que chez les poussins nés dans la deuxième quinzaine d'avril, il y avait en général beaucoup plus de pertes que parmi ceux nés plus tôt.

Mme Lanney explique ce déchet par la longueur des jours à cette époque de l'année, qui fait que les poussins se fatiguent énormément pendant les deux premières semaines à courir de quatre heures du matin à vingt heures, soit seize heures, tandis que ceux nés fin mars par exemple, ne commenceront à trotter que vers sept heures et demie du matin et rentreront se coucher sous l'éleveuse vers dix-sept heures; soit à peine dix heures.

Nous avons été frappés par la justesse de cette observation, et nous tenons à la signaler à l'attention des éleveurs, en leur recommandant en conséquence de limiter à dix ou onze heures par jour la liberté donnée aux poussins pendant les deux ou trois premières semaines.

Is progresseront ensuite toujours assez rapidement et il sera d'ailleurs facile, s'il est constaté, vers le mois d'août, un certain retard dans leur croissance, de les pousser à ce moment par une nourriture appropriée, voire même par l'éclairage artificiel.

C. AYME.

Couvuses et Elevages

Marque « La Nationale », à régulateur bi-métallique; aucune surveillance; depuis 30 cent. jusqu'à 600 cent., à partir de 355 francs. Elevages au pétrole et au charbon.

Couvuses Mammouth, à chauffage central, jusqu'à 40.000 cent. Elevages industriels à sections, avec chaudière de 1.000 à 10.000 poussins. S'adresser au Syndicat.

J'ai toujours ma réserve!

et combien d'ennuis j'ai évité de la sorte car rien n'est plus désagréable que de manquer d'huile au moment de partir.

Ayez constamment chez vous un BIDON DE 20 LITRES ou un TONNELET DE 50 LITRES D'

HUILE D.F.

En vente chez nos clients et dépositaires dans toutes les Villes de France.

Vous pouvez vous la procurer également en BIDONS DE 2 LITRES chez nos clients comptants.

DESMAIS FRÈRES

42, RUE DES MATHURINS PARIS



Rajeunissement des Arbres fruitiers

Si vous avez des poiriers qui sont dégarnis de couronnes, procédez au rajeunissement, supprimez toutes les branches à 10 ou 15 centimètres du tronc et ramenez celui-ci à 1 m. 50 de hauteur si possible, immédiatement au-dessus d'une brindille qui servira de tire-sève et que vous taillerez au-dessus du premier tiers bien constitué près de l'empannement; débarrassez le tronc des vieilles écorces et recouvrez-le d'un bon badigeonnage, comme nous l'avons dit dans le dernier Bulletin, afin de le débarrasser de tous les insectes qui peuvent encore rester adhérents aux vieilles écorces; ce vieux tronc produira de nombreux jets vigoureux que vous devrez surveiller avec soin, vous ne conserverez que le nombre de bourgeons nécessaires à la nouvelle forme que vous aurez adoptée; les autres seront pincés à quelques centimètres afin de ne pas être pris au dépourvu s'il survient un accident aux branches conservées; les variétés dont la végétation est tourmentée devront être maintenues avec un brin de jonc à une petite hauteur qui leur servira de guide, et vous serez sûrs que vos sujets auront de nouveau une forme régulière et bien espacée, ce qui assurera la prompte mise à fruit.

Si vous avez affaire à des pommiers, supprimez les branches à environ 30 centimètres du tronc et badigeonnez le tronc comme pour les poiriers, et s'il n'y a ni yeux ni brindille pour attirer la sève, n'hésitez pas à procéder au greffage en même variété si elle vous donne satisfaction; sinon procurez-vous des branches de variétés recommandables, que vous prendrez autant que possible sur des sujets vigoureux et surtout exempts de tout chancre, cette maladie se propage facilement par la greffe. Choisissez surtout des variétés susceptibles d'être recherchées par le commerce d'exportation et les plus réfractaires aux maladies cryptogamiques, vous aurez ainsi un double avantage : si vous avez un excédent de consommation, il sera toujours d'écoulement facile. Les variétés rouges ou grises sont toujours préférées par le commerce et d'une vente plus assurée, surtout si vous avez des fruits sains. Parmi les variétés locales, au premier rang on peut mettre la pomme « Chailleux », jaune rayée de rouge et souvent marbrée de brun roux autour de l'œil et du pédoncule, dont la maturité dépasse rarement décembre; puis la

pomme « Bastien », qui mûrit pendant l'hiver, la peau est rousse et rude au toucher, lavée de rouge brique à l'insolation; enfin la « Patte de loup », dont la maturité s'échelonne de février à mai.

Ces trois variétés alimenteront avantageusement l'approvisionnement familial d'octobre à mai et sont toutes réfractaires aux maladies cryptogamiques.

Ce que je viens de dire pour le poirier et le pommier peut tout aussi bien s'appliquer au pêcher de plein vent. Si vous en avez qui ne vous donnent pas satisfaction comme qualité, choisissez une branche vigoureuse, aussi rapprochée du tronc que possible et vous la grefferez en écusson dans les premiers jours de septembre.

Voici une liste de pêches, classées par ordre de maturité, et qui s'accommodent fort bien de la forme plein vent et qui vous donneront une succession de bons fruits savoureux et sûrs d'un écoulement plus lucratif que vos vulgaires pêches de vigne.

Variétés de pêches de fin juin à fin septembre : Amélie, Mignonne, Admirable, Jaune Reine des Vergers, Sanguine.

Vous pouvez y joindre les brugnon, qui se prêtent bien à la forme plein vent.

Pendant le repos de la végétation, si votre ou vos écussons sont réussis, vous rabattez vos sujets immédiatement au-dessus de la branche que vous aurez greffée, et cette dernière à deux ou trois yeux au-dessus de l'écusson que vous aurez soin de garantir pendant la végétation en le maintenant avec un jonc à une branche que vous aurez préalablement accolée au sujet. Le pêcher étant sujet à la gomme, vous devrez toujours couvrir les grosses plaies avec du mastic à greffer et leur donner aussi à eux une pulvérisation avant tout départ de la sève.

Les quelques conseils que je viens de vous donner ne vous mettent pas à l'abri des traitements d'été, si les maladies cryptogamiques sont de nouveau leur apparition.

On fait depuis quelque temps des démonstrations de traitements des arbres fruitiers, on ne saurait trop recommander à tous ceux qui en possèdent de suivre attentivement ces démonstrations, l'enseignement par la vue est toujours supérieur aux enseignements théoriques et porte plus de fruits.

Un ami de la terre, VINET père.

Le PHOSAM, engrais complet pour cultures maraichères, assure des légumes précoces tendres, résistants mieux à la sécheresse ou à l'humidité et de longue conservation. Le PHOSAM est, en particulier, l'engrais préféré pour les petits pois.

Emploi du Phosphore de Zinc pour la destruction des courtillères

Le Ministre de l'Agriculture arrête :

Article premier. — L'emploi du phosphore de zinc pour la destruction des courtillères est autorisé, sous les réserves fixées ci-après, dans les zones infestées délimitées par le Ministre de l'Agriculture.

Art. 2. — La destruction des courtillères au moyen du phosphore de zinc sera organisée dans chaque département par arrêté préfectoral.

Elle sera effectuée sous la surveillance des maires ou de leur délégué, par les soins du Syndicat de défense des cultures, conformément aux directives données par le service de la défense des végétaux.

Art. 3. — La préparation des appâts empoisonnés sera placée sous la surveillance du service d'inspection des pharmacies.

Cette opération devra être effectuée par les pharmaciens dans les conditions fixées par l'article 12 du décret du 14 septembre 1916.

Les pharmaciens pourront faire procéder à cette préparation sous leur contrôle dans des locaux appartenant aux Syndicats de défense.

Dans ce cas, les bons de commande de phosphore de zinc établis par les Syndicats devront être visés par les pharmaciens chargés de la confection des appâts empoisonnés.

Il est interdit aux pharmaciens et aux non-pharmaciens de vendre à des particuliers des paquets contenant du phosphore de zinc et matières nécessaires pour permettre à ces derniers de préparer eux-mêmes un appât empoisonné.

Art. 4. — Le Directeur de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

HENRI QUÉVILLE.

FEVRIER. — FRUITS ET LEGUMES.

— Au Berger comme au Jardin le NITRATE DE CHAUX complète l'action des autres engrais, donne de la vigueur aux arbres et facilite la levée et la pousse des LEGUMES. Ensemencez à la bêche 3 kilos de Nitrate de Chaux par are en préparant vos planches.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 6 Février 1933

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.048	3.000	7 20	5 70	4 40	8 10	4 32	3 13	2 20	5 02
Vaches.....	1.514	1.420	7 10	5 20	3 90	8 20	4 20	2 85	1 95	5 27
Taureaux.....	423	400	5 70	4 90	4 50	6 30	3 42	2 70	2 25	3 90
Veaux.....	1.534	1.500	13 50	11 40	8 60	14 80	8 20	6 50	3 73	9 17
Moutons.....	11.685	11.500	16 60	14 50	8 90	18 10	8 30	5 40	3 90	9 17
Porcs.....	2.288	2.288	11 10	10 42	7 72	11 56	7 70	7 30	5 40	8 10

Du Jeudi 9 Février 1933

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.103	1.050	7 10	5 70	4 40	8 00	4 25	3 13	2 20	4 95
Vaches.....	552	500	7 00	5 20	3 90	8 20	4 20	2 85	1 95	5 25
Taureaux.....	330	310	5 60	4 90	4 50	6 30	3 35	2 70	2 25	3 85
Veaux.....	1.599	1.500	13 70	11 90	8 70	14 80	8 22	6 78	4 78	9 17
Moutons.....	5.739	5.600	16 40	14 70	9 10	17 80	8 20	5 50	4 00	8 90
Porcs.....	1.817	1.817	11 14	10 72	7 86	11 56	7 80	7 50	5 50	8 10

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 4.987. — Maine-et-Loire, 260; Sarthe, 190; Mayenne, 275; Loire-Inférieure, 295; Indre-et-Loire, 10; Deux-Sèvres, 100; Vienne, 305; Vendée, 335. VEAUX : 1.584. — Maine-et-Loire, 65; Sarthe, 280; Indre-et-Loire, 35; Vendée, 20; Mayenne, 160. MOUTONS : 12.169. — Sarthe, 70; Vienne, 345; étrangers, 1.423. PORCS : 2.288. — Maine-et-Loire, 130; Sarthe, 140; Loire-Inférieure, 410; Indre-et-Loire, 35; Deux-Sèvres, 55; Vienne, 60; Vendée, 105.

La Défense Viticole

Le Groupe de défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest, constitué à la Chambre des députés, s'est réuni le 1^{er} février 1933, à la Chambre des députés, sous la présidence de M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire.

Étaient présents : MM. Gastagnez (Cher), Chasseigne et Chichery (Indre), Courson, Emile Faure et Louis Proust (Indre-et-Loire), Manger (Loir-et-Cher), de Juigné et Le Cour Grandmaison (Loire-Inférieure), Dezaunauds (Loiret), Cointreau (Maine-et-Loire), Marcombes et Roy Puy-de-Dôme).

Staient excusés : MM. Camille Chautemps et Bernard-Ferron (Loir-et-Cher), de Grandmaison (Maine-et-Loire).

M. Jules Gautier, président, et M. Paul Garnier, secrétaire général de la C. G. V. du Centre et de l'Ouest avaient été conviés à cette réunion.

M. Jules Gautier a d'abord attiré l'attention du Groupe sur la gravité de la question algérienne. Il a indiqué les mesures qui pouvaient être envisagées pour sauvegarder la viticulture métropolitaine : relèvement du degré minimum légal des vins algériens, facilités données à l'emploi de l'exportation des moûts concentrés d'Algérie, modifications à la loi du 4 juillet 1931, etc.

Puis il a commenté la formule d'aménagement proposée par la Commission interministérielle de la viticulture, formule tendant à répartir le blocage des excédents de récolte entre la métropole et l'Algérie, d'après les dépassements de leurs ressources respectives normales évaluées à 55 millions d'hectos pour la métropole et à 10 millions pour l'Algérie.

M. Jules Gautier a ensuite abordé la question des accords commerciaux. Nos vignerons, a-t-il dit, ne peuvent admettre que l'on donne certaines facilités à l'importation de vins espagnols, portugais ou grecs, alors qu'ils produisent déjà plus de vin que la France n'en peut consommer et exporter.

Il a fait la critique des dispositions de l'accord franco-espagnol et de l'avenant franco-portugais en instance devant le Parlement.

M. Proust a rappelé que le Groupe des députés du Centre et de l'Ouest avait déjà pris position, qu'une démarche avait été faite en ce sens auprès du Ministre du Commerce en septembre 1932. M. Proust avait d'ailleurs été mandaté, avec M. de Grandmaison, pour intervenir à la tribune de la Chambre des députés.

Les événements politiques ne lui ont pas permis de poser au Ministre

du Commerce une question orale, relative aux accords commerciaux intéressant la viticulture. Mais il a reçu l'assurance que cette question viendrait à l'ordre du jour de la séance du 7 février.

MM. Cointreau, Faure, Courson... ont présenté diverses observations. M. Dezaunauds s'est exprimé à propos de la taxe à la production et de ventes directes des vignerons aux détaillants.

M. Courson a fait savoir que, comme suite à son intervention, les Ministres de la Guerre et de la Marine avaient donné toutes instructions utiles pour le ravitaillement de la troupe en vins d'origine exclusivement française.

Après un nouvel échange de vues concernant la nécessité de maintenir le contingentement des importations de vins tunisiens, la motion suivante a été adoptée :

Le Groupe de défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest, réuni à la Chambre des députés le 1^{er} février 1933, après avoir entendu le président et le secrétaire général de la C.G.V. du Centre et de l'Ouest, décide :

1^o D'alerter tous les députés des quatorze départements viticoles du Bassin de la Loire ;

2^o De demander au Gouvernement la répartition par tranches mensuelles des contingents de vins admis à l'importation en France ;

3^o De s'opposer à la ratification de l'avenant franco-portugais qui sacrifierait les intérêts de la viticulture française ;

4^o D'intervenir auprès des Ministères intéressés pour que les négociations et les conclusions d'accords commerciaux comportent la consultation préalable et la collaboration des représentants des groupements viticoles ;

5^o D'agir énergiquement pour que les graves problèmes posés par l'extension du vignoble algérien et l'accroissement des importations algériennes soient résolues avant les prochaines vendanges ;

6^o De transmettre à ce sujet toutes suggestions utiles au Gouvernement.

ATTENTION !

N'attendez pas la dernière minute pour commander au Syndicat :

vos FAUCHEUSES
vos RATEAUX
vos FANEUSES
ou vos MOISSONNEUSES-LIEUSES

agriculteurs...
mieux vaut tard que jamais...
vous pouvez encore épandre votre Superphosphate de chaux. il peut être appliqué en tous temps. commandez tout de suite

La Vie Syndicale

Electrifications Rurales

Des conférences sur l'électrification rurale auront lieu le dimanche 12 février :
A La Marre, Salle de la Mairie, à 9 heures.
A Saint-Même, Salle de la Mairie, à 11 heures.

Si votre intérêt est souvent méconnu, si satisfaction n'est pas toujours donnée à vos justes aspirations, c'est la faute de tous ceux qui, parmi vous, ne participent pas à la lutte commune.

Faites donc adhérer vos voisins et amis à notre grand Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Un Bon Conseil aux Cultivateurs et Eleveurs

Nous voici en la saison des semailles de LIN de printemps. Vous n'ignorez pas que la graine de lin est indispensable dans l'élevage du bétail et qu'elle est surtout employée pour les soins médicaux contre la constipation, les cataplasmes, etc.

D'ailleurs, le comble rendu du journal « LA SEMAINE » du 20 janvier que vous avez pu lire est très explicite sur les nombreux avantages de cette culture.

En effet en plus de la graine vous avez aussi la fibre ou flasse qui n'est pas à dédaigner, et peut vous rendre de nombreux services. Cette flasse permet de fabriquer du bon lin inusable en toiles ménage, toiles à draps, torchons, nappes, serviettes et même des toiles à chemises, en un mot les toiles si appréciées de nos GRANDMÈRES.

Spécialisés depuis longtemps dans la fabrication de ces articles, nous sommes à votre service et nous sommes en mesure de faire profiter nos clients de la prime d'encouragement allouée pour cette culture, puisque nous nous occupons nous-mêmes des formalités prévues par la loi, ainsi que de toutes les démarches nécessaires entre LINICULTEURS et TEILLEURS.

DANS VOTRE INTERET, SEMEZ DU LIN. Vous ne le regretterez pas, car vous aurez :

1. La graine indispensable à l'élevage du bétail et aussi pour les soins médicaux.
2. Vous toucherez la prime d'encouragement pour cette culture, ce qui est très appréciable aujourd'hui.
3. La fibre ou flasse que nous transformerons pour vous procurer une très bonne toile dont la qualité n'est pas comparable à celle que vous offrez les marchands de passage qu'ils ont achetée eux-mêmes à vil prix.

REMETTEZ-NOUS VOS MATIÈRES et adressez-vous en toute confiance aux FILATURES et TISSAGES DE L'OUEST, SERVICE B, 43 bis, Quai de Versailles, à NANTES.

Nos agents passeront vous voir à domicile sur votre demande.

Le Tannage des peaux de lapins et des sauvagines

Les fourrures étant d'un prix très élevé, bien des personnes aujourd'hui réalisent une grosse économie en procédant elle-même au tannage des peaux destinées à la garniture des vêtements d'hiver.

Ce sont les peaux de lapins qui sont le plus couramment traitées, il en est du reste de fort belles, les blanches, par exemple.

Diverses recettes sont employées pour le tannage ; nous pensons être agréables à nos lectrices en leur donnant ici celle dont nous avons vu les beaux résultats.

Dans les proportions de 100 grammes d'alun et 50 grammes de sel marin pour un litre d'eau, on prépare un bain que l'on maintient à la température de 20°, c'est-à-dire bien tiède.

Dès que l'animal est dépouillé, la peau (ouverte pour être posée à plat) est rincée, du côté chair, afin d'enlever tout ce qui y reste adhérent : vaisseaux sanguins, graisse, sang. Cette première opération est faite avec un couteau peu affilé et arrondi, afin d'éviter toute perforation. La peau plongée alors dans le bain doit être entièrement immergée et agitée, à plusieurs reprises, pendant cette immersion, dont la durée varie suivant la grandeur et l'épaisseur de la peau. Pour les taupes, par exemple, et autres animaux de plus petite taille que le lapin, un jour suffit ; les lièvres et les lapins demandent deux jours ; les renards trois jours.

Sortie de ce bain, la peau est de nouveau grattée comme la première fois pour l'écharrage complet. Il faut obtenir une peau nette, molleuse, avec un grain bien régulier. On se sert, pour parfaire cette opération, d'une pierre-ponce neuve.

La peau est ensuite suspendue pour le séchage, pendant lequel il faut avoir soin de la froter souvent, ceci est important.

Quand la peau est bien sèche, il est nécessaire de l'assouplir ; pour cela, on la prend à deux mains et on l'étire dans tous les sens en lui faisant subir un mouvement de va-et-vient sur le bord de la table.

Enfin, le côté des poils est après cela fortement saupoudré de talc, puis froissé entre les mains.

Bien battue pour la débarrasser de la poudre, soigneusement peignée et broyée, la fourrure est prête pour tout emploi.

HERNIE

DEPLACEMENTS D'ORGANES

Bien-être immédiat, soulagement complet, contention absolue, retour de la santé et des forces, tels sont les avantages assurés et garantis à toutes les personnes qui portent les Appareils brevetés de A. CLAVERIE de Paris.

Seuls, les Etablissements CLAVERIE peuvent s'enorgueillir d'une réputation universelle, fondée sur la reconnaissance de plusieurs millions de personnes traitées par eux et de la recommandation de 8.000 docteurs dans le monde entier.

St-Nazaire, Vendredi 17 février, Hôtel des Messageries (rue Ville-St-Martin).

CEINTURES PERFECTIONNÉES

contre les Affections de la Matrice et de l'Estomac, Rein mobile, Ptose abdominale, Obésité, etc., les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.

MODELES NOUVEAUX ET EXCLUSIFS des Etablissements

A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS

A l'occasion du CINQUANTAIRE

des Etablissements CLAVERIE, réduction de 10 %

sur le prix de tous les articles médicaux.

MINORSA

Chlorate de Soude

en cristaux ou en poudre pour le désherbage total

Désherbant Agricole Magnésien

pour la destruction des mauvaises herbes dans les céréales

Bouillie Bordelaise

Caséinée Minorga

15 % Cuivre métal

adhérent et mouillant

prête pour l'emploi

s'impose dans les traitements

de la vigne, des arbres fruitiers,

des pommes de terre

Ecrivez à MINORGA

qui enverra notices, catalogues et donnera tous conseils pour l'emploi de ses produits ainsi que l'adresse du revendeur le plus proche de votre domicile

S^t MINORGA

23 bis, RUE DE BALZAC PARIS-8^e

Ne refermez pas ce journal sans avoir parcouru nos petites annonces des « OFFRES ET DEMANDES ». L'une d'elles peut vous intéresser.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

87. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Coudère 13 ; Seibel Rouge 4943, 5437, 5455, 5487, 6905, 7053, 8745, 8748, 8916. Prix spéciaux par grosse quantité. Authentiquement garantis. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur à la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

208. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

216. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert-Morice, à Sainte-Luce (L.-I.).

221. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Courpie (Maine-et-Loire). Offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux ; 10 pomiers, tige 2 mètres, 0^m10 à 0^m12 de tour, 185 fr. ; 0^m08 à 0^m10, 140 fr. ; 10 poiriers sur cognassier, 50 francs. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

229. — A vendre, plants de vigne. Hybrides producteurs racinés des meilleures variétés : Seibel blanc n° 880, 4986, 5409, 6468 ; Seibel rouge 4643, « Le Roi des Noirs », 5455, 5437, 5487, etc. ; Baco rouge n° 1 et blanc n° 22 A ; Berthille Seyve 450 et 2862 « Le Commandant » ; Coudère ; Gailard ; authenticité garantie à 100 % ; notice descriptive et prix-courant franco. S'adresser M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

5. — M. Meneux Auguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer, n'a plus de plants de vignes greffés, mais seulement quelques milliers de Noas et Hybrides racinés. Dès maintenant, on peut souscrire, pour l'automne prochain, des plants de vignes greffés et boutures racinées.

13. — A vendre, 5 C.V. « Licorne », trois places, peut servir comme voiture de commerce. S'adresser à Mme de la Villemarqué, 16, rue Georges-Clemenceau, Nantes.

24. — A vendre, âne de huit ans, très fort et très doux, garanti à tous travaux, avec ou sans charrette et harnais. S'adresser à M. Avenard, La Gesbrière, Sainte-Pazanne (L.-I.).

25. — A vendre, un pressoir à longs fûts à deux maies. S'adresser à M. Léon Jarry, à La Chapelle-Basse-Mer.

26. — A louer, à huit kilomètres de Nantes, petite ferme de 3 ou 4 hectares, terres, prés, vignes, taillis et différents logements. Libre de suite. Conditions avantageuses. S'adresser au Syndicat.

27. — A vendre, œufs à couver de poules de Marans, de Leghorns blanches, de canes Kaki Campbell, Coureurs Indiens ; Lapins Hermédis, Rex, au sarrage, et Blancs de Vendée. Vendrai, prix intéressant, conserve Saint-Michel, 140 œufs, très bon état. Elevage du Port-Bossino, Saint-Philbert-de-Grandlieu (L. I.).

28. — A vendre, griffes d'asperges un an et deux ans : Grosse hâtive d'Argenteuil sélectionnée, fait prix au mille. Collis 12 rosiers liges, meilleures variétés, 50 francs. Pleureurs 2^m à partir de 10 francs pièce. Arbres fruitiers. Reste 1.500 Pinots Châlon blanc sur 3.309. Choix extra sélectionné : Chasselas doré de Fontainebleau, Noir du Doubs, Madecine noire, à 130 francs le cent. S'adresser à Victor Morille, Le Loroux-Bottereau.

DEMANDES

9. — Ménage cultivateurs, 40 ans, six enfants, demande une ferme à faire à moitié fruits, bétail avancé par le propriétaire, dans l'arrondissement de Palmbeuf si possible. S'adresser au Syndicat.

14. — Ménage sans enfants demande place maison bourgeoise, mari jardinier et vigne, femme basse-cour. S'adresser au Syndicat.

15. — On demande un fermier pour petite ferme d'environ 7 hectares, aux environs de Nantes, route de Vannes. Libre à la Toussaint. S'adresser au Syndicat.

16. — On demande jeune homme sérieux, pour culture vigne, de 16 à 20 ans, ou libéré service militaire, pour St-Julien-de-Concelles. S'adresser au Syndicat.

17. — Ménage, 33 et 42 ans, trois enfants, demande place cultivateur, jardinier ou petite ferme. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

18. — On demande famille cultivateurs pour exploiter à moitié fruits à la Volière, commune de Le Theil (Allier), une ferme de 32 hectares, dont 13 hectares de prairies naturelles de première qualité. Le tout d'un seul tenant, bons bâtiments. Eclairage électrique. Chêtel vif avancé par le propriétaire. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

19. — On demande à louer, de suite ou à la Toussaint, une petite bordure de 5 à 8 hectares. S'adresser à M. J. Blisseau, à Sainte-Lumaine-de-Chissou.

La Viticulture française est avant tout une Viticulture familiale

Il y a en France un million 560.000 vignerons.

1.171.000 d'entre eux cultivent moins d'un hectare. 338.000 ont de 1 à 5 hectares. 45.000 ont de 5 à 20 hectares. 6.000 ont plus de 20 hectares. 75 % ont donc moins de 1 hectare. 96 % ont donc moins de 5 hectares. 2,9 % ont de 5 à 20 hectares. 0,4 % seulement ont plus de 20 hectares.

En défendant notre viticulture nationale c'est essentiellement la cause d'un petit artisanat que nous prenons en mains.

De 1 million 500 mille petits propriétaires dignes d'intérêt, dignes de la sollicitude générale.

Prix-Courant

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Drises de Riz..... Mang.
Farine de Manioc..... 90 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos. 82 »
Issues de riz..... 70 »

Remouillage de fèves (sacs 75 kilos)..... 60 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay

« LE TITAN »..... (au cours)
Farine alimentaire pour pores et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.
Farine « La Reine »..... au cours
Farine Arachide « Armor »... 90 »

Mais pour volailles (quantité importante, nous consulter)..... 93 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucraff » N° 1... 72 »
— « Sucraff » N° 2... 60 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélasse..... 92 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucrés), avoine, tourteaux)..... 94 »

Feuilleton du SYNDICAT DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE 35

Le Mystère de Malbackt

PAR
MAX DU VEUZIT

Il est probable que si j'avais été moins habile, j'aurais crié au baron l'immense dégoût qu'il m'inspirait, et dans l'état d'exaspération où il était, eût été de la dernière imprudence.

J'étais donc resté, anéanti et silencieux, à moitié couchée sur le lit, mes pieds touchant le sol et ma tête reposant sur les oreillers.

Everard Dunbui me vit si blanche qu'il s'avança vers moi et, par une de ces volées dantes dont il était coutumier, il me demanda presque affectueusement :

— Ça ne va donc pas mieux, Margaret ? Je ne sais quelle heureuse inspiration, quelle crainte obscure et spontanée me poussa à lui répondre sur un même ton amical.

— Non, je ne suis pas bien forte, encore. Désirez-vous quelque chose ?

— L'ai sommeil et si vous voulez appelez Piercy, je regagnerais mes appartements avec son aide.

— Vous voulez retourner auprès de votre

nourrice ? fit-il méf

ALIMENTATION DES PORCS
Optima pour engraissement des porcs..... 89 »
Optima pour porcelets et truies..... 142 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph au pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... nus 79 »
Optima lait vert..... logés 84 »
Optima lait rouge..... logés 102 »
Optima pour engraissement des bœufs..... logés 93 »
Optima veaux élevage rouge..... 102 »
Les 100 kilos logés.
Optima veaux élevage vert..... 84 »
Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos..... 14 »
Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins
Farine de poisson..... 165 »
Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »
Farine de viande alimentaire..... 165 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Coquilles huitres broyées..... 55 »
Les 100 kilos logés sur wagon Verton.

Provendeine
Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments mélangés
Mélasse Say..... 78 »
Son mélangé Say..... 86 »
Paille mélangée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Robellin et Pont-d'Arden.

Aviculture de l'Ouest
Bouillottes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »
Provendeine « LAPOX » pour lapins..... 110 »
Farine de Poisson supérieure..... 195 »
Viande extra..... 105 »
Coquilles huitres..... logée 65 »
Sur wagon départ Nantes.

Huiles Comestibles
Etablissements H. de la Tuillaye
HUILE D'OLIVE
Par estagnon de 5 litres..... 47 50 (logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres... 91 » (logés franco gare).
HUILE « LA DELICATE »
5 litres, La Délicate, logés franco gare, 31 fr.
10 litres, La Délicate, logés franco gare, 58 fr. 50.
5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 25 fr. 25.
10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 49 fr. 50.
28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 102 fr.

Produits Viticoles
Soufre sublimé..... 120 »
Bouillie Azur..... 175 »
Bouillie Barousse : logée en sacs de 50 k. 185 » les 100 k. — 10 k. 188 » — en caisse de 12 boîtes de 2 kilos..... 210 »

POMMES DE TERRE DE SEMENCE
PRIX SAUF VARIATIONS
les 100 kil. logés
Royaume Jaune..... 80 »
Royaume Kidney..... 65 »
Esterling..... 75 »
Idéal..... 75 »
Early Rose..... 77 »
Dekke Muizen..... 72 »
Hollande Jaune..... 67 »
Flucke Saint-Malo..... 65 »
Belle de Juillet..... 67 »
Ronde de Montvilliers..... 57 »
Fin de Siècle..... 65 »
Savoie..... 70 »
Bleue Précoce..... 67 »
Bretagne 28 nonnal..... 57 »
Chardon..... 60 »
Institut de Beauvais..... 65 »
Géante Sans Pareille..... 57 »
Autres variétés nous consulter.

Les prix ci-dessus s'entendent aux 100 kilos logés départ Bretagne.
Nous pouvons fournir, d'autre part, de la Ferme Expérimentale d'Avrillé (M.-et-L.), les variétés : Jaune ronde dite aussi Industrie et Institut de Beauvais, variétés saines, de gros rapport, au prix de 65 francs les 100 kilos logés, en tubercules triés, ou à 75 francs les 100 kilos en tubercules calibrés, départ Maine-et-Loire. S'adresser au Syndicat.

Savons
Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 255 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or extra pur, 72 % d'huile..... 260 »
Les 100 k. départ Nantes.

Sulfate de Cuivre
Anglais et français..... au cours
Pour toutes quantités nous consulter.

NOS MERCURIALES
Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :
Nantes, le 9 février.
Farine de froment..... 155 »
Blé nouveau, moyennement..... 102 »
Blé sans ail, base 76 kilos, l'hectolitre..... 103 »
Avoine grises ou noires..... 79 »
Avoine bigarrées..... 74 »
Sarrasin Bretagne..... 82 »
Sarrasin Loire-Inférieure..... 85 »
Orge indigène..... 71 »
Orge Maroc..... 62 »
Son bonne fabrication..... 67 »
Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Fourrages
On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 195 »
Paille d'orge en bottes..... 185 »
Paille d'avoine en bottes..... 190 »
Foin, les 500 kilos..... 185 à 200 »

Cours du Bétail
Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 3 février
VEAUX : 506. — Le kilo brut sur pied : 1re qualité, 6-7 fr. (tous les kilos payables).
BŒUFS : 4. — Le demi-kilo : Devant : 1re qualité, 3-3,50 ; 2e qual., 2,50-3 fr. ; 3e qual., 1,25-2,25. Derrière : 1re qualité, 3,50-4,25 ; 2e qual., 2,50-3,50 ; 3e qual., 2-2,50.
MOUTONS : 307. — Le demi-kilo : 1re qualité, 1,25-1,85 ; 2e qual., 6,25-7,25.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX
VEAUX : 506. — Le kilo : 1re qual., 4,75-6,75.
BŒUFS : 4. — Le kilo : Devant : 1re qualité, 2-3 fr. ; 2e qual., 1-2 fr. Derrière : 1re qualité, 3-4 fr. ; 2e qual., 2-3 fr. ; 3e qual., 1,25-2,25.

NAVETS. — Marché très calme aux mêmes cours, soit de 40 à 45 pour toutes marchandises.
OIGNONS. — Tendances indécises. On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Poitou, 160 ; Mazé, 135-160 ; La Fère et Verberie, 160-165.

MOUTONS. — Le kilo : 1re qualité, 6,50-7,50 ; 2e qual., 5,50-6,50.
AGNEAUX. — Sans tarif.

Il est à observer que ces prix s'entendent entrées en ville, perte de kilos, frais de marché à déduire 80 centimes. Donc, moyenne des veaux : 5 fr.

Légumes et Primeurs
MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 3 février.

Artichauts, les 12, 16 fr. — Betteraves, les 12, 16 fr. — Carottes, le kilo, 0,50. — Céleri rave, les six, 6 fr. — Choux pommés, les 16, 12 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2,50. — Choux Bruxelles, le kilo, 2,50. — Cresson, les 12, 12 fr. — Chicorées, les 12, 8 fr. — Endives, le kilo, 3,50. — Epinards, le kilo, 3 fr. — Maché, le kilo, 4 fr. — Navets, la botte, 1,25. — Noux, le kilo, 4,25. — Oseille, le kilo, 2,50. — Oignons, le kilo, 1,75. — Pommes de terre, 1,50 à 3 fr. — Pissenlits, le kilo, 4,50. — Poireaux, la botte de 30, 5 fr. — Radis, les 12, 8 fr. — Salsifis, le paquet, 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0,30.

MARCHÉ DES INNOCENTS
Paris, le 3 février.

POMMES DE TERRE. — Affaires presque nulles, en raison du manque d'activité des acheteurs. On s'explique mal que les bas prix n'accroissent pas davantage la consommation. Les cours sont en hausse pour toutes variétés et provenances.
On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Royale d'Orléans, 18-19 ; Parisienne du Loiret, 17 ; Hollande de Bretagne, 21-25 ; Savoie rouge de Bretagne : grosses trides 22-23, toutes venant de 26-28, du Loiret 22-23, du Poitou 31, Anjou 30 ; Flouck de Bretagne 26, de l'Yonne 25 ; Fin de Siècle Bretagne, 23 ; Beauvais 28 nonnal, de la Sarthe 25-26 ; ronde jaune de Bretagne 19 nonnal, de la Sarthe 18-19, du Loiret 18-19 ; Berlingon Nord 22-23, du Loiret 24-25 ; Etoile du Nord du Loiret 30, d'Eure-et-Loir 25 ; Early Sarthe et Touraine terminée ; Rosa de la Meuse 48-49, Maine 50-51, Loiret 48-50, Loiret-Cher 46-47, Côtes-du-Nord 38-40, Morbihan 35 ; Industrie Nord, 19-20 nominal ; Géante bleue Bretagne, 19 nominal ; Richon 22-23 ; Marquer, 17 nominal ; Wolfmann Seine-et-Oise, 19-17 ; Royal-Rhône Loiret 17-18 de la Marne 18-19.

CAROTTES. — Marché calme avec peu d'offres. On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Poitou, 65-70 ; Auxonne, 60-70 ; Yonne, 55-65 ; Meaux, 70-80 ; Luc, 70-75 ; Loiret, 60-65 ; Saint-Omer, 70-75.

NAVETS. — Marché très calme aux mêmes cours, soit de 40 à 45 pour toutes marchandises.

OIGNONS. — Tendances indécises. On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Poitou, 160 ; Mazé, 135-160 ; La Fère et Verberie, 160-165.

Cours des Vins
Muscadet..... 850 à 950
Pinot..... 400 à 450
Noah..... 180 à 200
Seibel..... 380 à 425

MARCHÉS RÉGIONAUX
NANTES (Talensac)
Au demi-kilo :
Bœuf, 1re catégorie, 5 à 10 fr. ; 2e cat., 2,50 à 3,25 ; 3e cat., 1,50 à 2,50.
Veau, 1re catégorie, 6 à 9,50 ; 2e cat., 5,50 à 6 fr. ; 3e cat., 4 à 5 fr.
Mouton, 1re catégorie, 9 fr. ; 2e cat., 7 à 8 fr. ; 3e cat., 5 fr.
Porc, 6,75 à 8,50.
Beurre, 8 à 10 fr.
Œufs, La douzaine, 7,50 à 8.
Lapin, 6,50 à 7,50.
Poulets, 7,50 à 8 fr.

ANGENIS
Blé, 102 à 104 fr. ; avoine, 82 à 85 fr. ; seigle, 8,25 à 9 fr. ; la livre ; œufs, 7 à 8 fr. la douzaine ; poules et poulets, 5 à 5,50 la livre ; lapins, 3 à 3,25 la livre.
Bœufs, 1,500 à 2,500 fr. pièce ; taureaux, 1,200 à 1,800 fr. ; vaches laitières, 1,800 à 2,700 fr. ; vaches herbagères, 1,000 à 2,000 fr.
Veaux gras, 1re qual. 7 fr., 2e qual. 6,75, 3e qual. 6,50 ; porcs gras, 1re qual. 7,50, 2e qual. 7,25, 3e qual. 7 fr. (le tout au kilo sur pied) ; porcs maigres, 250 à 350 fr. ; porcelets, 200 à 280 fr.

CANDÉ, 6 février.
Blé, 100-103 fr. ; avoine, 80-85 fr. ; seigle, 8,25 à 9 fr. ; la livre ; œufs, 7 à 8 fr. la douzaine ; poules et poulets, 5 à 5,50 la livre ; lapins, 3 à 3,25 la livre.
Bœufs, 1,500 à 2,500 fr. pièce ; taureaux, 1,200 à 1,800 fr. ; vaches laitières, 1,800 à 2,700 fr. ; vaches herbagères, 1,000 à 2,000 fr.
Veaux gras, 1re qual. 7 fr., 2e qual. 6,75, 3e qual. 6,50 ; porcs gras, 1re qual. 7,50, 2e qual. 7,25, 3e qual. 7 fr. (le tout au kilo sur pied) ; porcs maigres, 250 à 350 fr. ; porcelets, 200 à 280 fr.

CHATEAUBRIANT, 3 février.
Blé, 100 à 102 fr. ; avoines grises et noires, 88 à 90 fr. ; seigle, 75 fr. ; blé noir, 85 à 90 fr. ; orge 85 à 90 fr. ; farine, 158 à 160 fr. ; sons, 72 à 75 fr. ; Foin, 125 à 150 fr. ; les 500 kilos ; paille de froment, 100 à 110 fr.

Beurre ordinaire, en gros, le kilo 12 fr., détail 16 fr. ; œufs, la douzaine, 6 à 6,50. Vieilles poules, la couple, 30 à 32 fr. ; vieux poulets, la couple, 30 à 35 fr. ; moyens 25 à 30 fr. ; petits 22 à 25 fr. ; poulets vivants au poids, le demi-kilo, 4,50 à 5 fr. ; canards, la pièce, 15 à 16 fr. ; jeunes canards, la

couple, 20 à 35 fr. ; oies, la pièce, 22 à 25 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 15 fr.
Bœufs gras, le kilo 2,50 à 3 fr. ; bœufs de travail, la paire, 3.000 à 3.500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 2 à 2,50 ; vaches laitières, l'unité, 1.500 à 2.000 fr. ; taureaux, le kilo, 2,75 à 3 fr. ; veaux, 5,25 à 5,50 ; génisses, 800 à 1.200 fr. ; génisses, le kilo sur pied, 2,50 à 3 fr. ; vaches, le kilo sur pied, 2,50 à 3 fr. ; porcs maigres, le kilo sur pied, 8 à 8,50 ; porcs gras, 7 fr. ; porcelets de trois mois, 250 à 350 fr.

NOZAY, 6 février.
Farine, 158 à 160 ; farine de sarrasin, 175 à 178 ; Blé, 100 à 101 ; seigle, 70 à 72 ; orge de mouture, 72 à 73 ; avoine, 77 à 78 ; sarrasin, 79 à 80.
Foin de 1re qualité, 150 à 155 ; paille pressée, 110 à 115 fr. aux 500 kilos.
Œufs, la barrique, 120 à 130 fr. ; droits en sus.
Beurre, le kilo, en gros 15, détail 16 à 16,50 ; œufs, 6 fr. ; poulets, la couple, petits 24 à 32, gros engraisés, 33 à 45 (10-50 le kilo vivant) ; oies grasses, la pièce, 25 à 30 fr. ; lapins, 9 à 14 la pièce (4,75 à 5 fr. le kilo vivant). Lapins de garenne, 5 à 6 fr.
Bœuf, le kilo sur pied, 2,50 à 3 fr. ; vache, 2,20 à 2,50 ; veau, 5,40 à 5,50 ; mouton, 4 sur pied, le kilo, 5 à 5,50 ; 7,20. Porcelets six à huit semaines, 200 à 250 fr. ; deux à trois mois, 260 à 340 fr. ; courants de trois à quatre mois, 350 à 420 fr. ; jeunes truies adultes, 380 à 450 fr. ; suivant poids et beauté.

LA ROCHE-BERNARD
Froment, rouge 98-100 fr. ; blanc 100-102 fr. ; avoine, 80-85 fr. ; seigle, 8,25 à 9 fr. ; la livre ; œufs, 7 à 8 fr. la douzaine ; poules et poulets, 5 à 5,50 la livre ; lapins, 3 à 3,25 la livre.
Bœufs, 1,500 à 2,500 fr. pièce ; taureaux, 1,200 à 1,800 fr. ; vaches laitières, 1,800 à 2,700 fr. ; vaches herbagères, 1,000 à 2,000 fr.
Veaux gras, 1re qual. 7 fr., 2e qual. 6,75, 3e qual. 6,50 ; porcs gras, 1re qual. 7,50, 2e qual. 7,25, 3e qual. 7 fr. (le tout au kilo sur pied) ; porcs maigres, 250 à 350 fr. ; porcelets, 200 à 280 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU
6 février. — Bœufs gras : 1re qualité 3,30, 2e 2,80, 3e 2 à 2,30 ; vaches grasses, 1,90 à 2,75 ; taureaux, 2,50 à 2,85 ; vaches pleines ou en lait, 2e qualité 2,200 fr., 3e 700 à 1.400 fr. ; bœufs de travail, 4.000 à 5.700 fr. la paire.

Brouettes
Châssis métallique. Roue tôle emboutie, coffre en bois. Légères et solides. Modèle jardinier à côtés démontables ou modèle assier à côtés fixes.
Nous consulter au Syndicat.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLIEU
Bœufs gras, le kilo sur pied, 2,50-2,75 ; bœufs de travail, la paire, 1.900-3.500 fr. (3,25 le kilo) ; vaches grasses, le kilo sur pied, 2-2,50 ; vaches laitières, 800-1.800 fr. ; taureaux, le kilo sur pied, 1,90-2,15 ; veaux, le kilo sur pied, 5-5 fr. ; vaches de lait, le kilo sur pied, 5,75 ; génisses, 900-1.200 fr. ; moutons et agneaux, le kilo sur pied, 5-5,50.
Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr. ; moyens 35 à 40 fr. ; canards, la pièce, 20 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 18 fr. ; Œufs, la douzaine, 7,20 ; beurre, le demi-kilo, 8,75 à 9 fr. ; Veaux, le kilo, 5,50 à 7 fr.

PAIMBOEUF
Farine, 163 à 165 fr. ; Blé, 103 à 105 fr. ; avoine, 79 à 86 fr. ; blé noir,

86 à 87 fr. ; son, 60 à 63 fr. Foin, 108 à 110 fr. les 500 kilos ; paille, 95 à 100 fr.
Pommes de terre, 37 à 43 fr. la quintal.
Beurre en gros, 14,50 à 16 fr. le kilo ; œufs, 6 à 7 fr. la douzaine.
Canards, 35 à 39 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr. ; lapins, 18 à 25 fr.
Bœuf gras, 2,00 à 3,30 le kilo sur pied ; taureaux, 2,80 à 3 fr. ; vache, 2,70 à 2,90 ; veau, 4,50 à 5,90 ; mouton, 5,70 à 6,10 ; porcs 6,70 à 7 fr.

POINIC
Farines, 155-160 fr. ; blé, 102-105 fr. ; seigle, 74-75 fr. ; sarrasin, 80-85 fr. ; avoine, 75-78 fr. ; orge, 70-75 fr. ; son, 60-65 fr. ; paille, 100-105 fr. ; foin, 105-110 fr.
Beurre, le kilo, en gros 16-17 fr. ; au détail 18-18,50 ; œufs, 7,50-8 fr. la douzaine. Poulets, la couple, gros 30-35 fr. ; moyens 20-25 fr. ; canards, 30-40 fr. ; pintades, 48-50 fr. ; pigeons, 11-12 fr. ; lapins, 18-20 fr.

CLISSON
Blé, 100 fr. ; avoine, 95 fr. ; blé noir, 90 fr. ; farine, 145 à 150 fr. ; paille, les 500 kilos, 115 fr. ; Poulets, la couple, gros 42 à 45 fr. ; moyens 39 à 41 fr. ; petits 35 à 38 fr. ; lapins, la pièce, 10 à 18 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 8 fr. ; beurre, le demi-kilo, 7,50 à 8,50.
Bœufs gras, le kilo sur pied, 2,50 à 3,50 ; bœufs de travail, la paire, 3.000 à 5.500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 2 à 3,25 ; vaches laitières, 1.200 à 2.800 fr. ; veaux, le kilo, 5 à 6 fr. ; porcs, 7,40 ; porcs de lait, 200 à 250 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU
6 février. — Bœufs gras : 1re qualité 3,30, 2e 2,80, 3e 2 à 2,30 ; vaches grasses, 1,90 à 2,75 ; taureaux, 2,50 à 2,85 ; vaches pleines ou en lait, 2e qualité 2,200 fr., 3e 700 à 1.400 fr. ; bœufs de travail, 4.000 à 5.700 fr. la paire.

Brouettes
Châssis métallique. Roue tôle emboutie, coffre en bois. Légères et solides. Modèle jardinier à côtés démontables ou modèle assier à côtés fixes.
Nous consulter au Syndicat.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLIEU
Bœufs gras, le kilo sur pied, 2,50-2,75 ; bœufs de travail, la paire, 1.900-3.500 fr. (3,25 le kilo) ; vaches grasses, le kilo sur pied, 2-2,50 ; vaches laitières, 800-1.800 fr. ; taureaux, le kilo sur pied, 1,90-2,15 ; veaux, le kilo sur pied, 5-5 fr. ; vaches de lait, le kilo sur pied, 5,75 ; génisses, 900-1.200 fr. ; moutons et agneaux, le kilo sur pied, 5-5,50.
Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr. ; moyens 35 à 40 fr. ; canards, la pièce, 20 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 18 fr. ; Œufs, la douzaine, 7,20 ; beurre, le demi-kilo, 8,75 à 9 fr. ; Veaux, le kilo, 5,50 à 7 fr.

PAIMBOEUF
Farine, 163 à 165 fr. ; Blé, 103 à 105 fr. ; avoine, 79 à 86 fr. ; blé noir,

Pépinières Américaines
DE L'OUEST
Etablissements Viticoles
Eugène GIRAULT
Pépiniériste Viticulteur
JAUNAY-CLAN (Vienne)
— Tél. 3 et 75 —
Expositions Nationales
Tours, Paris
1^{er} Prix, Médailles d'Or
H. Gou, M. de Jury
60 hectares Vignobles
et Pépinières
Plants greffés des meilleures
variétés. — Reproducteurs
directs recommandés
Vaches Champs
de Pêche Mères
Champs d'Expériences
Authentiques Sélection garantie
C'est aux Pépinières GIRAULT
que nous devons
nos meilleures Sélection
Agents sérieux acceptés

Etes-vous né sous une mauvaise étoile
Le professeur OX offre de vous venir en aide et de vous révéler les plus intimes secrets de votre vie. Le prof. OX, qui est le plus sérieux des astrologues de notre siècle, vous guidera dans la vie, comme il le fait pour des personnalités connues dont vous pouvez envier la fortune et les amours.
Un simple conseil de prof. OX vous aidera à vous faire aimer par l'être qui vous est cher. Ses révélations sur votre vie et celle des personnes qui vous entourent seront troublantes ; la précision de ses calculs depuis la date de votre naissance jusqu'à ce jour, lui permet de vous dire ce que vous ferez demain. Cette étude précise vous sera envoyée gratuitement par le professeur OX lui-même. Écrivez-lui vos nom, prénoms, date de naissance et adresse ; joignez si vous le voulez, 2 francs en timbres poste pour les frais de rédaction. Professeur OX, Service 765 B, 1, Avenue Pilaud, ASNIÈRES (Seine).

TAUPES Vous les prendrez toutes plus de 100 par jour, en écrivant à L. LE GALL, tannier à Landan (1-et-V.), qui vous donnera tout renseignement. Timbre 0,50 p. r.p.

ALIMENT COMPLET ÉCONOMIQUE
pour VEAUX porcelets
LACTINA SUISSE
ÉTABLISSEMENT BRUNNER
Villorbonne près LYON

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS
BANNIÈRES - INSIGNES
ÉCHARPES POUR MAÎTRES ET ADJOINTS
A. CHAPEAU
Fabricant
8, Rue Mathelin-Rodier, NANTES
Remise de 10 % aux sociétés

Pépinières J. Bécigneul
48, Rue Hauts-Pavés, NANTES - Tél. 10-74
TOUS ARBRES et ARBUSTES
— Catalogue franco sur demande. —

Plus de Chevaux poussifs
Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse J. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années d'usages constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franco.

Monsieur le Professeur P. PARAT
Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)
Compte chèque postal 45782, Bordeaux.
Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

vaches à lait.
Une ration composée d'aliments récoltés sur la ferme et complétée par un mélange concentré fera merveille. Ce mélange comprend 15 % de son, 25 % de tourteau (arachide) et 60 % de Riz.
Et le lait coule en abondance.
Écrire au Bureau de Propagande 62, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

Oui, les simples guérissent
Mais ne croyez pas qu'il suffise de faire bouillir des bouquets d'herbes pêle-mêle, pendant un temps indéterminé, pour obtenir une panacée universelle. Ce sont là remèdes de vieilles femmes trop souvent inefficaces.
Rien de semblable avec la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, préparée par des procédés modernes, d'après l'ancienne recette du Père Géraud, moine expert en matière d'herborisation, qui connaissait les simples dans leurs plus secrètes vertus.
Cette Tisane est livrée au public sous forme d'un extrait qui contient les proportions exactes dans lesquelles certaines « simples » doivent être employées pour produire le plus d'effet sur notre organisme.
Constipés, anémiques, rhumatisants, tous ceux qui ont rencontré sur leur chemin la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, ont à présent oublié leurs misères passées et vous engageant à suivre leur exemple.
Imitez-les ; commencez dès demain votre cure de cette merveilleuse TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Votre intestin fonctionnera normalement, vos articulations retrouveront leur élasticité, vos forces reviendront. Vous accomplirez alors votre travail avec joie et entrain et vous aurez sur le visage les belles couleurs de la santé parfaite.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
COMMERÇANTS Pour vendre
Pour acheter un fonds, pour développer, pour soutenir votre affaire
CREDIT DE FRANCE PARIS (3^e Arr^t)
81, rue Turbigo

GIDRE
COLORE - BONIFIÉ
CONSERVÉ - CLARIFIÉ
MALADIES GÉRIÉES
PAR LES PRODUITS GATÉ
EXIGER LA MARQUE
PHARMACIE G. GALLIÈRE, S. L. O.
Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Prevost, à Héric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Lagat, à Savenay ; Thibault, à St-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Le-rout, à Plessé.

SCORIES THOMAS
ENGRAIS PHOSPHATÉ ÉCONOMIQUE
PARFAIT POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX
TOUJOURS LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE
M. Naveau L., à Poillé (Sarthe).
fumure courante avec POTAZOTE 15.500 kg.
fumure courante avec POTAZOTE 21.900 kg.
Un résultat entre mille (sur pommes de terre).

PRIME AUX LECTEURS
Une pendulette moderne, art nouveau, en véritable marbre reconstitué, chef-d'œuvre de l'horlogerie française, mouvement garanti 3 ans, est cédée à titre de prime aux lecteurs de ce journal au prix exceptionnel de 59 fr.
Il n'est accordé que la seule prime par lecteur avec interdiction d'utiliser cette prime pour en faire du commerce.
AUCUN PAIEMENT D'AVANCE
Tout n'est payable qu'à la réception et après complète satisfaction. Découpez ce bon et adressez-le aujourd'hui même avec votre commande à LA PROPAGANDE (Service des Primes), 51, rue du Rocher - Paris (8^e)

LA FORTUNE des Eleveurs de Porcs
Eleveurs ! Si vous voulez retirer un réel profit de l'élevage des porcs, donnez leur régulièrement la Provendeine dès l'époque du sevrage.
Un porc de 120 Kg. en 4 mois
N° 7537. — M. Charles CALONNE, de Moutier, nous écrit : « Depuis deux ans, je fais usage de votre Provendeine et je me suis rendu compte de la valeur de ce produit. Cette année, en quatre mois, grâce à la Provendeine, j'ai obtenu un porc de 120 kg. »
Voici comment l'utiliser le produit : les 15 premiers jours, je donne deux cuillerées à soupe par jour, ensuite trois cuillerées et après le premier mois, je donne six cuillerées par jour jusqu'à ce que mon porc arrive à 3 mois. Dès qu'il est âgé de 2 mois, je lui donne aussi d'autres aliments, tels que pommes de terre, seigle. Je vous garantis, que pour un porcelet sevré, il n'y a rien qui peut le fortifier et l'engraisser comme votre Provendeine. J'ai donc utilisé quatre paquets de 14 francs pour former un porc destiné à la boucherie, et j'arrive ainsi à former en quatre mois un porc de 120 et même 130 kg. quand il provient d'une grande race.
Voici encore une preuve : j'ai acheté un jeune porcelet, en moins d'un mois il a déjà profité de 15 kg. rien qu'avec du lait écrémé et de la Provendeine.
La « Provendeine » est vendue partout en boîtes de 14 frs, impôt compris, Dépôt pour l'Ouest de la France : Ancienne Maison Louis SANDERS, S. A. Quai Richemont, 10, Rennes (Ille et Vilaine).

ÉLEVEURS
ASSUREZ vos troupeaux contre la MORTALITÉ
LA DOUVE tue des milliers de Moutons, Veaux, Génisses
TRAITEMENT PRÉVENTIF et CURATIF GARANTI par
LE FILIDOUVE
SEUL REMÈDE assurant d'une façon certaine et sans accident la guérison absolue de tout sujet traité.
Le PLUS SIMPLE, parce que livré en capsules faciles à absorber.
Le PLUS ÉCONOMIQUE, parce que sa composition d'acide filique pur est reconnue six fois plus active que l'extrait éthéré de fougère mâle.
REMÈDE dont l'efficacité est tellement reconnue aujourd'hui qu'il est employé dans la FRANCE ENTÈRE et les COLONIES.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbagnère, PARIS (18^e)
Veuillez m'adresser votre brochure gratuite : POUR LES CIVILS et DOMESTES CONTRE LA DOUVE
Nom et Prénoms
64-229
8
Département